

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 75 (1924)  
**Heft:** 7-8

**Rubrik:** Affaires de la Société

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

En vérité, ce vaillant forestier soleurois, resté en fonctions jusqu'à l'âge de 77 ans, a grandement honoré sa profession.

Dans notre Société, il a fait partie du Comité permanent de 1902 à 1911; elle lui avait décerné le titre de membre d'honneur.

De 1896 à 1898, il avait fait partie de la commission de surveillance de la Station de recherches forestières.

Et, après une longue vie toute de travail et dont la forêt a occupé la plus grande place, ce bon et digne serviteur de son pays s'en est allé. Ses nombreux amis qui, sous une écorce un peu rude, connaissaient son bon cœur, lui garderont le meilleur souvenir.

Ils adressent à sa famille l'expression de leur respectueuse sympathie.

*H. Badoux.*

## AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

### Programme de la réunion annuelle de la Société forestière suisse à Zurich, du 17 au 20 août 1924.

#### *Dimanche 17 août :*

Réception des participants; dès 16 à 18<sup>1/2</sup> h., à la gare centrale, distribution des cartes de fête et des billets de logement.

20 h. : réunion à la Tonhalle; concert donné par l'orchestre de la Tonhalle, au jardin ou au pavillon.

#### *Lundi 18 août :*

7<sup>30</sup> h. : Assemblée générale au Rathaus (Limmatquai).

#### ORDRE DU JOUR :

- 1° Ouverture par le président du Comité local.
  - 2° Nomination des secrétaires et des scrutateurs.
  - 3° Réception de nouveaux sociétaires.
  - 4° Rapport annuel du président du Comité permanent.
  - 5° Reddition des comptes 1923/24 et rapport des reviseurs.
  - 6° Budget pour 1924/25.
  - 7° Choix du lieu de réunion en 1925; nomination du président et du vice-président du Comité local.
  - 8° Rapports sur „la chasse et la sylviculture“ :
    - a) de M. M. *Petitmermet*, inspecteur général des forêts à Berne: „La législation de la Confédération en matière de chasse“;
    - b) de M. F. *Häusler*, inspecteur forestier d'arrondissement à Baden: „La chasse et la sylviculture“ (avec thèses).
  - 9° Divers et imprévu.
- 12 h. : Dîner dans la grande salle de „Kaufleuten“ (Pelikanstrasse).
- 15 h. : Départ, à la gare de Selnau, pour Manegg. Excursion dans la forêt cantonale du Höckler (construction de chemins, reboisements et achats récents) et montée à Utokulm.

- 18 h. : Souper au restaurant d'Utokulm. Présentation par M. le professeur Knuchel d'un film concernant la technologie forestière. Réunion familiale.
- 22<sup>33</sup> h. : Retour à Zurich par le chemin de fer de l'Uetliberg.

*Mardi 19 août :*

- 8<sup>30</sup> h. : Départ de la gare de Selnau pour le Sihlwald.
- 9<sup>1/4</sup> à 12 h. : Excursion dans le Sihlwald.
- 12<sup>1/2</sup> h. : Dîner au restaurant du Sihlwald. Commémoration du 500<sup>e</sup> anniversaire de l'existence de l'administration forestière de la ville de Zurich („Sihlamt“).
- A partir de 20 h., on se réunira dans un local qui sera indiqué ultérieurement.

*Mercredi 20 août :*

Excursion dans la région du nord du canton où le pin sylvestre est bien représenté. Des indications plus détaillées seront contenues à la lettre de convocation.

Zurich, en juin 1924.

\* \* \*

**Thèses du rapport de M. F. Häusler sur : „La chasse et la sylviculture“.**

Depuis la plus haute antiquité, des rapports ont existé entre la chasse et l'économie forestière. Aujourd'hui encore, il en est ainsi partout où l'homme a su conserver une juste compréhension de la nature et où il éprouve le besoin de veiller à la conservation du gibier qui peuple et égaie nos boisés.

La forêt ne cesse de gagner en importance à cause du besoin croissant de son produit par excellence, le bois. L'économie forestière, grâce à ses bases scientifiques, n'a pas cessé d'aller en se développant, tandis que inversement la chasse n'a cessé de décliner.

Plusieurs espèces intéressantes de gibier ont été totalement détruites; celui-ci a en général été fortement diminué, à cause des prescriptions législatives insuffisantes à empêcher les conséquences d'une chasse barbare. Depuis longtemps, on dénonce cet état de chose fâcheux. De nombreux amis de la nature, et c'est la majorité de notre population, émus de ces faits, ont provoqué la création d'„asyles“ dans lesquels le gibier est protégé contre la cupidité de l'homme; on a réussi, avec beaucoup de patience et à grands frais, à réintroduire sur notre sol quelques espèces qui avaient totalement disparu.

Aujourd'hui, la chasse semble gagner en importance grâce à une amélioration progressive de son rendement. Dans les régions où la chasse est affermée (Pachtsystem) et pratiquée raisonnablement, elle devient une riche source de revenus pour la communauté; ce système a, en outre, l'avantage d'inciter les chasseurs eux-mêmes à prendre les mesures voulues pour le maintien et le développement du gibier.

C'est par une bonne législation et une organisation judicieuse du

service de surveillance de la chasse que l'on pourra contribuer à l'enrichissement en gibier et à l'amélioration de la chasse. Au fur et à mesure que s'intensifie la culture agricole, la forêt devient toujours plus le refuge du gibier et le vrai champ de la chasse. Aussi bien, la collaboration du personnel forestier en matière de chasse semble être indiquée. Cette collaboration peut être conçue dans ce sens que les gardes forestiers auraient à participer au service de surveillance de la chasse, tandis que le personnel supérieur aurait à les instruire dans ce service et à les contrôler.

Le nouveau projet de la loi fédérale sur la chasse contient les dispositions nécessaires à un assainissement de l'exercice de la chasse. Pour une mise en œuvre convenable de celles-ci, j'estime nécessaires les mesures suivantes :

*a) Au point de vue de l'organisation :*

1° La création d'un poste d'inspecteur de la chasse, à l'Inspection fédérale des forêts, chasse et pêche, ainsi qu'il en existe un pour la pêche.

2° Dans les cantons, la sylviculture et la chasse devraient rentrer dans le même département, afin d'obtenir ainsi l'unité de vues désirable.

*b) Au point de vue de l'instruction :*

3° L'introduction à l'École polytechnique fédérale d'un cours sur la chasse lequel serait obligatoire pour les étudiants de l'École forestière.

4° Dans les cours pour gardes forestiers, prévoir un enseignement sur le service de surveillance de la chasse.

---

**Extrait du procès-verbal des séances du Comité permanent des  
8 et 9 juillet, à Zurich.**

1° Depuis la dernière séance, les sociétaires suivants sont décédés :

MM. *Maillard Joseph*, garde-chef, aux Genevez, Berne.

*von Arx Joseph*, ancien inspecteur cantonal des forêts à Soleure,  
membre d'honneur.

Ont été admis comme nouveaux sociétaires :

MM. *Anliker O.*, stagiaire forestier, à Schaffhouse.

*D<sup>r</sup> Bernhard*, directeur de l'Association suisse pour l'agriculture  
industrielle, à Zurich.

*Blanchard G.*, forestier communal, à Malleray.

*Dimitroff J.*, à la faculté agronomique de l'Université, à Sofia.

*Seiler W.*, stagiaire forestier, à Morat.

*Massy Ch.*, expert forestier, au Brassus.

*Gamma P.*, stagiaire forestier, à Aigle.

*Marthaler Ad.*, expert forestier, à Coire.

*Winkler O.*, stagiaire forestier, à Interlaken.

*Fischer R.*, stagiaire forestier, à Aubonne.

- 2° La conférence des professeurs de l'Ecole forestière a remis au Conseil d'école de l'Ecole polytechnique un rapport détaillé sur la réforme du plan d'études de la section forestière. Le Comité permanent aura probablement l'occasion de se prononcer à ce sujet.
- 3° Le programme établi par le comité local pour la réunion annuelle de 1924 est admis.
- 4° Le budget pour l'exercice 1924/25 prévoit un déficit de 2000 fr.
- 5° Il est fait rapport sur l'état des travaux préparatoires de la seconde édition de la *Suisse forestière*. Le budget spécial présenté pour 1924/25 est admis.
- 6° Le service d'échange de nos deux périodiques avec des périodiques de l'étranger oblige la Société forestière suisse à une grosse dépense. Les journaux reçus en échange sont donnés à l'Ecole polytechnique fédérale; aussi se propose-t-on de solliciter du Conseil de cette Ecole un subside spécial.
- 7° Notre société prendra part à l'exposition suisse d'agriculture, en 1925, à Berne. Son exposition comprendra la collection de ses périodiques et autres publications et, éventuellement, une récapitulation de ses délibérations et des objets traités.
- 8° Les rapports de gestion du Département de l'Intérieur nous apprennent que l'élaboration des plans d'aménagement des forêts publiques et la revision de ceux-ci sont très en retard dans certaines régions. Les travaux prévus à la loi forestière restent souvent inexécutés. Dans la discussion sur cette situation peu réjouissante, le comité est unanime pour admettre le point de vue suivant: Dans les forêts publiques, la détermination exacte du matériel sur pied et de l'accroissement est la base indispensable d'une gérance qui se propose la production maxima. Il semble donc indiqué de veiller à ce que les dispositions légales soient correctement appliquées. La suite de cette discussion est renvoyée à la prochaine séance.
- 9° Le Comité permanent constate avec satisfaction qu'un vœu exprimé il y a plusieurs années a été réalisé, soit de voir un représentant de la sylviculture admis au sein du Conseil d'administration de l'Etablissement fédéral pour l'assurance contre les accidents. Cet honneur est échu à M. *von der Weid*, Conseiller d'Etat, à Fribourg.

---

## COMMUNICATIONS.

---

### **Réunion d'été de la Société vaudoise des forestiers les 27 et 28 juin 1924 dans l'arrondissement de Nyon.**

Une fois de plus, la chance a favorisé la Société vaudoise des forestiers pour sa course annuelle dans le 15<sup>e</sup> arrondissement.

C'est en effet par un soleil radieux qu'une centaine de participants, inspecteurs, gardes, propriétaires de forêts, membres de municipalités, scieurs et commerçants sont reçus dans la charmante petite ville de Nyon.